



**LE RÉSEAU DE CRÉATION
ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES**

**Ce document a été mis en ligne par le Réseau Canopé
pour la Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel.**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

**BREVET PROFESSIONNEL
CHARCUTIER-TRAITEUR**

E4-U42

**ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET SOCIAL DE
L'ENTREPRISE**

SESSION 2019

BREVET PROFESSIONNEL

CHARCUTIER TRAITEUR

E4 – U42

**Environnement économique, juridique et social de
l'entreprise**

SESSION 2019

DOSSIER SUJET

Durée : 2 heures

Coefficient : 1

**Ce sujet comporte 9 pages, numérotées de 1/9 à 9/9.
Le candidat doit s'assurer que le sujet remis est complet.**

Aucun document n'est autorisé.

L'usage de tout modèle de calculatrice, avec ou sans mode examen, est autorisé.

Code épreuve : 19SP-BP CT U42

BREVET PROFESSIONNEL CHARCUTIER-TRAITEUR		Code : 22 107	Session 2019
Épreuve : E4 U42 Environnement économique, juridique et social de l'entreprise	Durée : 2 h 00	Coefficient : 1	Page 1/9

Cadre professionnel



EURL au capital de 10 000 €

Dirigeant : Magali LOISEAU
Charcutier-traiteur

12 rue Vivaldi
44200 Nantes

Téléphone : 02 40 45 68 12
Mail : m-loiseau@gmail.com
RCS : B 123 456 789

Vente de produits de charcuterie-traiteur
Organisation de réception

Affilié à :



BREVET PROFESSIONNEL CHARCUTIER-TRAITEUR		Code : 22 107	Session 2019
Épreuve : E4 U42 Environnement économique, juridique et social de l'entreprise	Durée : 2 h 00	Coefficient : 1	Page 2/9

PARTIE 1 : LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Madame LOISEAU valorise l'approvisionnement en produits locaux et bio. Elle a lancé un appel à contribution aux agriculteurs, distributeurs, restaurateurs et associations dans sa région pour le développement de son entreprise.

Travail à faire :

A l'aide de vos connaissances et des documents A et B, répondre aux questions pages 3/8 et 4/8 du dossier réponses.

PARTIE 2 : LE CONTEXTE SOCIAL

Monsieur Jean BON, ouvrier charcutier ayant 15 ans d'ancienneté dans l'entreprise « LOISEAU-TRAITEUR », souhaite partir au Costa Rica en juin avec son épouse. Madame LOISEAU refuse, car pendant cette période, l'activité de l'entreprise est très importante. Monsieur Jean BON lui a indiqué qu'il ne tiendrait pas compte de son refus car sa semaine de vacances a déjà été réservée. Madame LOISEAU se demande quelle attitude elle devra adopter vis-à-vis de Monsieur Jean BON.

Travail à faire :

A l'aide de vos connaissances et du document C, répondre aux questions pages 5/8 et 6/8 du dossier réponses.

PARTIE 3 : LE CONTEXTE JURIDIQUE

Madame LOISEAU envisage de s'associer avec un ancien salarié, Monsieur Hubert DELORME afin d'ouvrir un deuxième magasin. M DELORME apportera 10 000€ au capital de la société. Afin de les aider dans leurs démarches, ils souhaitent s'adresser au conseiller économique de leur Chambre Consulaire ainsi qu'à leur syndicat professionnel, la CGAD (Confédération Générale de l'Alimentation en Détail).

Travail à faire :

A l'aide de vos connaissances et des documents D, E et F, répondre aux questions pages 7/8 et 8/8 du dossier réponses.

BREVET PROFESSIONNEL CHARCUTIER-TRAITEUR		Code : 22 107	Session 2019
Épreuve : E4 U42 Environnement économique, juridique et social de l'entreprise	Durée : 2 h 00	Coefficient : 1	Page 3/9

DOCUMENT A – LE COMMERCE ÉQUITABLE LOCAL

Un commerce équitable appliqué en France, et pourquoi pas ?

Depuis quelques années, des entreprises de commerce équitable travaillent en étroite relation avec des paysans français en mobilisant les outils du commerce équitable nord/sud, pour développer une offre de produits à la fois biologique et équitable. De leur côté, les réseaux des agricultures alternatives expérimentent la mise en place de nouveaux outils économiques et de nouvelles relations commerciales, de manière à consolider leur projet d'agriculture citoyenne et territoriale. Le commerce équitable appliqué en France représente une réelle opportunité pour permettre à ces différents acteurs, agriculteurs et entreprises, de travailler ensemble au sein de filières plus équitables.

Bien qu'étant un secteur économique encore émergent, le commerce équitable en France représente un chiffre d'affaires de 323 millions d'euros en 2017 et plus de 1400 produits disponibles dont 95% en alimentaire (...). Avec plus de 3000 producteurs français impliqués et une croissance rapide (plus de 121% de chiffres d'affaires entre 2013 et 2016) le commerce équitable appliqué en France apparaît comme un formidable outil de promouvoir des systèmes alimentaires durables et citoyens.

COMMERCE ÉQUITABLE LOCAL, CIRCUITS COURTS OU DE PROXIMITÉ :

COMMENT S'Y RETROUVER ?

CIRCUIT COURT : Selon le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, est considéré comme un circuit court en France, le circuit de distribution dans lequel intervient au maximum un intermédiaire entre le producteur et le consommateur. Un circuit court peut donc concerner la commercialisation de produits agricoles par la vente directe du producteur au consommateur ou la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire. Contrairement aux idées reçues, il n'y a pas de notion géographique de proximité derrière le terme circuit court, le producteur pouvant être proche ou non du consommateur.

CIRCUITS LOCAUX/DE PROXIMITÉ : Un circuit local ou de proximité ne tient pas compte du nombre d'intermédiaires mais de la distance géographique entre le producteur et le consommateur. La distance fixée n'est pas à ce jour réglementée en France.

BREVET PROFESSIONNEL CHARCUTIER-TRAITEUR		Code : 22 107	Session 2019
Épreuve : E4 U42 Environnement économique, juridique et social de l'entreprise	Durée : 2 h 00	Coefficient : 1	Page 4/9

DOCUMENT A (suite)

LE COMMERCE ÉQUITABLE LOCAL EN FRANCE : UN SECTEUR ÉMERGENT

DEUX LABELS PRIVÉS :

BIOPARTENAIRE

Le label BIOPARTENAIRE, porté par l'association BioPartenaire, a été créé en 2002 pour garantir des partenariats équitables Nord/Sud et couvre également des filières Nord/Nord depuis 2007. Le cahier des charges du label s'adresse exclusivement à des filières en agriculture biologique.

ECOCERT SOLIDAIRE

A travers le label Ecocert Solidaire, l'organisme de certification Ecocert a ouvert en 2013 son référentiel « Equitable, Solidaire et Responsable » à des partenariats commerciaux équitables avec des producteurs français.

LA MARQUE « ENSEMBLE, SOLIDAIRES AVEC LES PRODUCTEURS » DE BIOCOOP

Le réseau de distribution Biocoop commercialise depuis 2000 une gamme de produits sous sa marque « Ensemble solidaires avec les producteurs ».

LA MARQUE « PAYSANS D'ICI » D'ETHIQUABLE

La SCOP Ethiquable développe depuis 2011 une gamme de 21 produits avec 12 organisations de producteurs en France.

La Charte nationale du commerce équitable local propose une approche globale pour promouvoir des filières agro-alimentaires équitables et durables, qui impliquent :

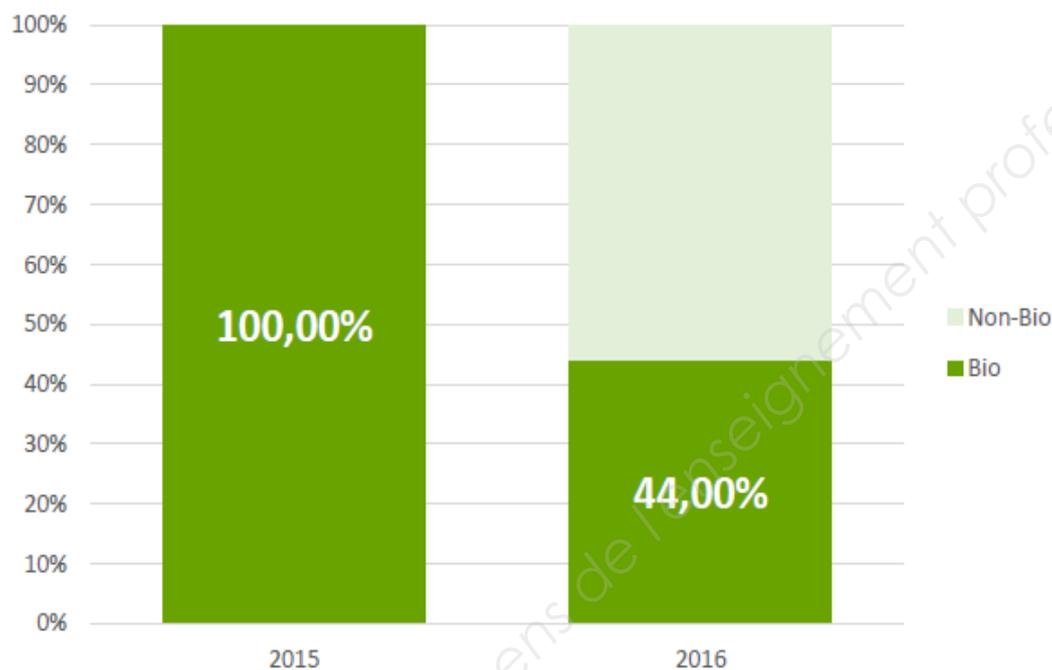
- des entreprises, qui s'engagent à mettre en œuvre des relations commerciales équitables et responsables avec des producteurs
- des paysans organisés collectivement, qui s'engagent dans des pratiques agricoles agro-écologiques et citoyennes
- des acteurs de la filière, qui s'engagent à des pratiques de transparence et de sensibilisation des consommateurs.

Source : <http://www.commerceequitable.org>

BREVET PROFESSIONNEL CHARCUTIER-TRAITEUR	Code : 22 107	Session 2019
Épreuve : E4 U42 Environnement économique, juridique et social de l'entreprise	Durée : 2 h 00	Coefficient : 1
		Page 5/9

DOCUMENT B – LE COMMERCE ÉQUITABLE EN FRANCE

Les filières françaises du commerce équitable sont une nouveauté dans le paysage de la consommation responsable. Le secteur est en pleine structuration. Une partie des acteurs (Bio-Partenaires, Biocoop, Ethiquable) sont également positionnés sur l'agriculture biologique, tandis que d'autres (Agri-éthique) ne le sont pas (encore).



Source : Plate-forme pour le commerce équitable

DOCUMENT C – LICENCIEMENT DU SALARIÉ

Faute lourde

Conditions

La faute du salarié est considérée comme une faute lourde lorsqu'elle est commise dans l'intention de nuire à l'employeur.

C'est à l'employeur d'apporter la preuve de cette intention de nuire. À défaut, la faute lourde ne peut pas être reconnue.

La faute lourde peut être reconnue notamment en cas de concurrence déloyale ou lors d'une grève (par exemple en cas de dégradation, violence, séquestration ou lorsque le salarié empêche délibérément d'autres salariés non-grévistes de travailler).

Effet sur les indemnités de rupture du contrat

Type d'indemnité	L'indemnité est-elle due au salarié ?
Indemnité de licenciement	Non
Indemnité compensatrice de préavis	Non
Indemnité compensatrice de congés payés	Oui (si le salarié en remplit les conditions)

Faute grave

Conditions

La faute du salarié est considérée comme une faute grave dès lors qu'elle résulte d'une violation des obligations du salarié et rend impossible son maintien dans l'entreprise.

Le ou les faits fautifs doivent être directement imputables au salarié. La faute grave entraîne le départ immédiat du salarié.

La gravité de la faute est appréciée en fonction des circonstances propres à chaque fait. La faute grave peut être reconnue même si la faute est commise pour la première fois.

En pratique, la faute grave est souvent admise dans les cas suivants :

- absences injustifiées ou abandon de poste,
- indiscipline ou insubordination du salarié (refus d'effectuer une tâche de travail prévue dans le contrat),
- harcèlement, violences ou injures envers l'employeur ou d'autres salariés,
- vols dans l'entreprise,
- état d'ivresse pendant les heures de travail.

Effet sur les indemnités de rupture du contrat

Type d'indemnité	L'indemnité est-elle due au salarié ?
Indemnité de licenciement	Non
Indemnité compensatrice de préavis	Non
Indemnité compensatrice de congés payés	Oui (si le salarié en remplit les conditions)

Source : www.service-public.fr

DOCUMENT D : LES CHAMBRES CONSULAIRES

Les chambres consulaires sont organisées au niveau national et ont de nombreuses représentations locales. Elles regroupent :

- les chambres de commerce et d'industrie destinées aux commerçants et industries ;
- les chambres de métiers, pour les artisans ;
- les chambres d'agriculture, pour les agriculteurs.

Les chambres consulaires ont pour objectif d'aider leurs ressortissants à créer et développer leur activité, de soutenir le développement économique local et de mettre des services à la disposition des entreprises qui dépendent d'elles.

Parmi ceux-ci, se trouvent notamment les centres de formalités des entreprises où sont réalisées l'ensemble des formalités et inscriptions liées à la création d'une nouvelle activité ou aux modifications intervenant dans la vie d'une entreprise.

Dans le cadre de son projet de création, le porteur doit donc aller à la rencontre des personnels des chambres consulaires pour connaître l'étendue des services qui peuvent lui être proposés.

<https://business.lesechos.fr/outils-et-services/guides/guide-de-la-creation/1456/1458-1-les-chambres-consulaires-24593.php>

DOCUMENT E : CRÉER ou MODIFIER SON ENTREPRISE – SERVICE EN LIGNE

1 Saisir, modifier, transmettre, payer



Créez ou modifiez votre entreprise en ligne, la saisie de la déclaration est assistée et guidée.



2 Avis du CFE



Votre CFE peut prendre en charge votre déclaration et vous accompagner jusqu'à sa validation.



3 Compléter, envoyer



Faites parvenir votre dossier par voie électronique ou postale à votre CFE.



4 Récépissé



Votre CFE vous délivre le récépissé de déclaration et se charge d'informer les organismes concernés.



<https://www.cfe-metiers.com/HTM/memploi.aspx>



Entreprises alimentaires
de proximité

Les Chiffres des entreprises et de l'emploi

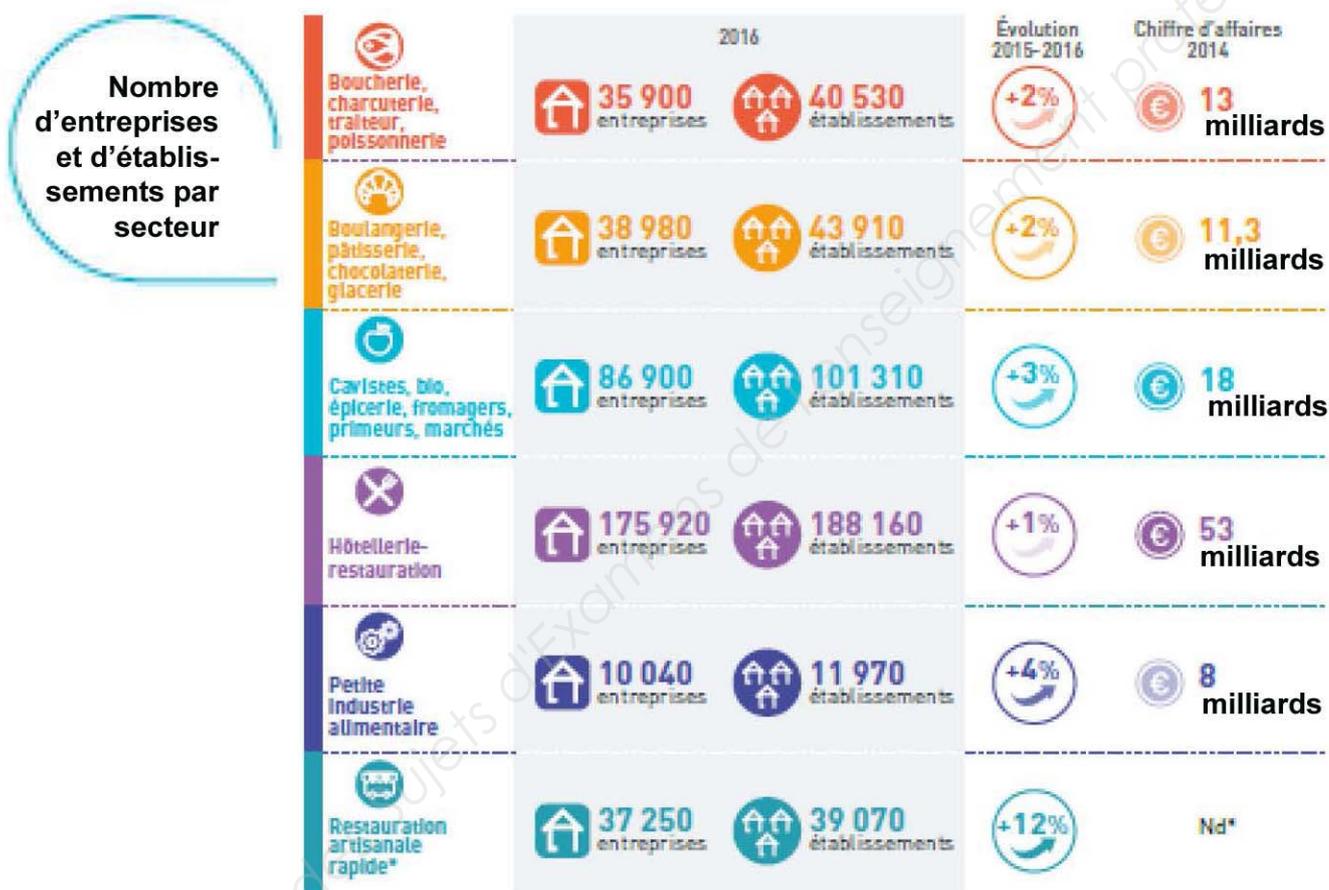


DÉCEMBRE 2017

ARTISANS, COMMERÇANTS,
RESTAURATEURS

385 000 ENTREPRISES ALIMENTAIRES DE PROXIMITÉ

En 2016, le nombre d'entreprises alimentaires de proximité est de 385 000 entreprises, soit 425 000 établissements. Le montant global du chiffre d'affaires généré est de 103 milliards d'euros. Le nombre d'entreprises est en progression de 3% par rapport à 2015, une hausse portée par tous les secteurs.



Source: INSEE. "Le chiffre d'affaires des entreprises de la restauration artisanale rapide (code 5610C) n'est pas disponible"

